



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210301-BUR-AG-21-012-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2021  
Date de réception préfecture : 08/03/2021

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 1<sup>er</sup> mars 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Marché public n°20013DT de travaux de création d'un terrain de jeux extérieur couvert au stade Roger Poggi : Déclaration sans suite de la procédure du lot n°01 (Terrassement – VRD)**

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> mars à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Guy ARMANET, Pierre SAVELLI.

**ABSENTS :** Michel SIMONPIETRI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Micehl ROSSI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

**POUVOIR :** Gilles SEMEONI à Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5

Votants : 5  
Pour : 5  
Contre :  
Abstention :

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Marché public n°20013DT de travaux de création d'un terrain de jeux extérieur couvert au stade Roger Poggi : Déclaration sans suite de la procédure du lot n°01 (Terrassement – VRD)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000€ HT à ce jour) ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°190006CGT pour la création d'un terrain de jeux extérieur au stade Roger Poggi, attribué au groupement Sarl Lugarini Angeli( sise 20200 Bastia) par délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 06/05/2019 ;

Considérant la consultation n°20013DT lancée le 15/09/2020 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché alloti de travaux de création d'un terrain de jeux extérieur couvert au stade Roger Poggi (six lots) ;

Considérant que selon l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique, la procédure de passation d'un marché public peut être déclarée sans suite à tout moment ;

Considérant qu'après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre (Sarl Lugarini Angeli), ce dernier propose de déclarer sans suite la procédure relative au lot 01 pour modification du besoin ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, la Sarl Lugarini / Angeli (mandataire) ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Bureau du 1<sup>er</sup> mars 2021

**OBJET : Marché public n°20013DT de travaux de création d'un terrain de jeux extérieur couvert au stade Roger Poggi : Déclaration sans suite de la procédure du lot n°01 (Terrassement – VRD)**

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

De déclarer sans suite, pour modification du besoin, la procédure relative au lot n°01 du marché de travaux 20013DT pour la création d'un terrain de jeux extérieur couvert au stade Roger Poggi (Terrassement – VRD) ;

**AUTORISE**

Le Président à lancer une nouvelle procédure de passation du lot n°01 du marché de travaux pour la création d'un terrain de jeux extérieur couvert au stade Roger Poggi, et à signer tout document nécessaire à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*[Signature]*  
Louis-POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 08 MARS 2021  
et publication ou notification  
du 08 MARS 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora M. HRAOUI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**